

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

ETAMPES



CENTRE COMMUNAL
D'ACTION SOCIALE

Date de convocation : 6 octobre 2022

Délibération n° CCAS-DEL2022-39

Nombre de membres en exercice : 15

Présents : 8

Votants : 13

Objet : Mise en place de conventions de mise à disposition de fonctionnaires territoriaux

L'an deux mille vingt-deux, le onze octobre à 17 heures et 30 minutes, le Conseil d'Administration, dûment convoqué, s'est réuni en salle du RdC – Maison des Services Publics Municipaux – 12 Carrefour des Religieuses – 91150 ETAMPES, sous la présidence de M. Gilbert DALLERAC, Vice-Président.

ETAIENT PRESENTS :

M.	Gilbert	DALLERAC	Vice-Président
Mme	Françoise	PYBOT	5 ^{ème} Adjointe au Maire
Mme	Claude	MASURE	Conseillère Municipale
Mme	Sabah	AÏD	Conseillère Municipale
Mme	Maryline	COMMEIGNES	Conseillère Municipale
Mme	Annick	RAMEAU	Représentante de la Mission Locale
Mme	Solange	ISCHARD	Présidente de la délégation locale Secours Populaire
M.	Michel	BÂTARD	Président Halte Répît

ETAIENT ABSENTS REPRESENTES : M. Franck MARLIN représenté par M. Gilbert DALLERAC, Mme Maïram SY représentée par Mme Françoise PYBOT, Mme Sylvie YONLI représentée par M. Michel BÂTARD, Mme Rokhaya KEITA représentée par Mme Claude MASURE, M. Maurice BOISDON représenté par Mme Annick RAMEAU.

ETAIENT ABSENTS EXCUSÉS : Mme Isabelle TRAN QUOC HUNG, M. Jean-Luc FORTIN.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Sabah AÏD.

Le Conseil d'Administration,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code Général de la Fonction Publique, notamment ses articles L. 512-6 et suivants,

VU le décret n° 2008-580 du 18 juin 2008 relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux ;

VU les projets de convention de mise à disposition avec la commune d'Etampes dont la teneur figure en annexe à la présente délibération ;

VU l'accord des fonctionnaires concernés ;

VU les crédits inscrits au budget,

VU l'avis favorable du comité technique en date du 20 septembre 2022,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Décide la mise à disposition de deux agents de la commune d'Etampes, titulaires des grades d'attaché territorial et d'attaché territorial principal, auprès du Centre Communal d'Action Sociale, pour une durée de trois ans.
- Autorise Monsieur le Président ou son Vice-Président à signer lesdits projets de convention dont la teneur figure en annexe à la présente délibération,
- Précise que les crédits nécessaires sont inscrits au chapitre 012 de l'exercice en cours.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que susdits et ont signé les membres présents.

Pour le Président, par délégation

Le Vice-Président
Gilbert DALLERAC



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de 2 mois à compter de sa publication : ...17.10.2022... et de sa réception par le représentant de l'Etat.